



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 10
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 18 mars 2024 à 20h00

Présidence : Monsieur Alain Favre

Préavis municipal n° 01/2024 relatif au Règlement du personnel communal

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- vu le préavis municipal n° 01/2024 du 05 février 2024
- ouï le rapport de la commission technique
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'accepter le Règlement du personnel communal présenté par la Municipalité avec les modifications proposées par la commission technique.

Ainsi délibéré en séance du 18 mars 2024.

Au nom du Conseil communal

Le Président

Alain Favre



La Secrétaire

Carole Bugnon